

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société:	Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH	
Rue:	An der Altnah 10	
Lieu:	D-55450 Langenlonsheim	
Téléphone:	+49 (0)6704 9388-0	Téléfax: +49 (0)6704 9388-50
e-mail:	infoIG@schulz-farben.de	
Internet:	www.schulz-farben.de	
Service responsable:	infoIG@schulz-farben.de	

###### Fournisseur

Société:	Gamma
Rue:	Postbus 100
Lieu:	NL-3830 AC Leusden
Téléphone:	+31 (0) 88-010 8618
Internet:	www.gamma.be

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre anti-poison Numéro de téléphone d'urgence: +32 (0) 70 245 245 (24h)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Mentions de danger

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

###### Conseils de prudence

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ....

###### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

##### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 2 de 13

**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1314-13-2	oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-35	
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H400 H410			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H411			
13463-41-7	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol			< 0,1 %
	236-671-3			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H330 H301 H318 H400 H410			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			< 0,1 %
	-	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-239-6	613-326-00-9		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**Après inhalation**

- En cas de symptômes respiratoires:
- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
- En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

**Après contact avec les yeux**

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 3 de 13

**Après ingestion**

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), suie, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un équipement de protection personnel.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.  
Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.  
Maniement sûr: voir rubrique 7

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les  
autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Rincer abondamment avec de l'eau.  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 4 de 13

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Information supplémentaire**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conserver hors de la portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Base forte, Acide fort.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir les informations fournies par le fabricant.

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1314-13-2	(OLD) Zinc (oxyde de) (fumées) jusqu'au 31.12.2012	-	5		8 h	
		-	10		15 min	
1317-65-3	Calcium (carbonate de)	-	10		8 h	
-	Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)	-	3		8 h	
-	Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)	-	10		8 h	
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		8 h	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 5 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	10 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
1314-13-2	oxyde de zinc		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental	Valeur	
13463-67-7	dioxyde de titane	
Eau douce	0,127 mg/l	
Eau de mer	> 1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	> 1000 mg/kg	
Sédiment marin	> 100 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	> 100 mg/l	
Sol	100 mg/kg	
1314-13-2	oxyde de zinc	
Eau douce	0,0206 mg/l	
Eau de mer	0,0061 mg/l	
Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg	
Sédiment marin	56,5 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,1 mg/l	
Sol	35,6 mg/kg	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures d'hygiène**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Porter des gants appropriés. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 6 de 13

Temps de pénétration (durée maximale de port): 240min

Epaisseur du matériau des gants: 0,2mm

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire**

Application au rouleau ou au pinceau. En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Nom commercial du produit/désignation	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur (à 20 °C):		8 - 9 ISO 976
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		ca. 100 °C calculé.
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		non applicable
Point d'écoulement:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Température d'inflammation:		non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Non comburant (oxydant).		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		23 hPa calculé.
Pression de vapeur: (à 50 °C)		123 hPa calculé.
Densité (à 20 °C):		ca. 1,28 g/cm <sup>3</sup> DIN EN ISO 2811-3
Densité apparente:		non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 7 de 13

Hydrosolubilité:	dispersible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b> non déterminé	
Coefficient de partage:	non applicable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s ASTM D 445
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable

**9.2. Autres informations**

Seuil olfactif: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Gel.  
 Conserver à l'écart de la chaleur.  
 Protéger des radiations solaires directes.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, Acide fort, Base forte

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
 Monoxyde de carbone

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1314-13-2	oxyde de zinc				
	orale	DL50 mg/kg	7950	Souris	Producteur
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	> 5,7	Rat	Producteur
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE mg/kg	500		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
13463-41-7	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol				
	orale	ATE mg/kg	100		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	orale	ATE mg/kg	100		
	cutanée	ATE	50 mg/kg		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE mg/kg	100		
	cutanée	ATE mg/kg	300		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Référence à d'autres sections: 2,3,15

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 9 de 13

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1314-13-2	oxyde de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,169	96 h	Regenbogenforelle	Dossier (REACH)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,413	48 h	Daphnie	Dossier (REACH)
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,11 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,04	3 d	Selenastrum capricornutum	Producteur OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(13 mg/l)		3 h	Boue activée	Producteur OCDE 209
13463-41-7	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0013	72 h	Skeletonema costatum	Producteur ISO 10253
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,00046	4 d	Skeletonema costatum	Producteur ISO 10253
	Toxicité bactérielle aiguë	(2,8 mg/l)		3 h	Boue activée	Producteur OCDE 209
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,00064	2 d	Skeletonema costatum	Hersteller OECD 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(7,92 mg/l)			Belebtschlamm	Hersteller OECD 209
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
	Toxicité bactérielle aiguë	(34,6 mg/l)		3 h	Boue activée	Producteur

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 10 de 13

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	OECD 302B		90 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OECD 303A		> 70 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
13463-41-7	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol				
	OECD 303A		> 85 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one				
	OCDE 307		50%	0,08	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 308		50%	1,28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 309		50%	4,1	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,7
13463-41-7	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol	1,21
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	0,32

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,95	Piscis	Producteur
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one	3,16		Producteur

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

 Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

 Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.  
Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 11 de 13

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Non classifié

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	Non classifié

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	Non classifié
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Non classifié

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 12 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Non classifié

**14.4. Groupe d'emballage:** Non classifié

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): max. 140 g/l  
 Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Revêtements monocomposants à fonction spéciale - revêtements en phase aqueuse, Valeur limite COV: 140 g/l

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,12,13,14,15,16.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LL50: Lethal loading, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**COLOR INTENSE PRIMER GRIS\_102924\_103135\_Gamma BE**

Date de révision: 08.05.2020

Code du produit: REZ4704

Page 13 de 13

EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H310 Mortel par contact cutané.  
 H311 Toxique par contact cutané.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H330 Mortel par inhalation.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.  
 EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*